

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE INERIS - CCR

L'Ineris et le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne signeront un accord ce jeudi 14 décembre 2017, à Ispra (Italie). Ce protocole vise à renforcer la coopération bilatérale et fixe les thèmes de collaboration future qui feront l'objet d'un comité de suivi annuel.

UN PROTOCOLE QUI FIXE LES THEMATIQUES DE COLLABORATION

Le CCR* et l'Ineris disposent d'activités de coopération en cours, de projets communs et de publications scientifiques dans les domaines de recherche liés aux risques industriels et à la sécurité environnementale. Les deux parties souhaitent renforcer une coopération mutuellement bénéfique afin de partager leurs activités, ressources, installations, compétences et les connaissances qui en découlent, celles-ci étant complémentaires pour chacun.

Pour cela, Raymond Cointe, directeur de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques et Vladimir Šusha, directeur du CCR signeront le jeudi 14 décembre un accord-cadre. L'objet du protocole d'accord est de jeter les bases d'une collaboration bilatérale renforcée tant sur le plan scientifique que sur le plan organisationnel. Celui-ci fixera les axes de programme de recherche conjoints pour les années à venir. Les domaines de collaboration sont larges :

- Développement territorial durable : gestion des milieux, économie du changement climatique, transport durable, connaissance de la gestion des risques de catastrophes et économie circulaire,
- Innovation responsable : leadership industriel, matières premières primaires et matières premières secondaires, innovation technologique en matière de sécurité, sécurité des produits de consommation,
- Production d'énergie durable ainsi que des questions transversales.

Parmi les sujets prioritaires pour 2018 figure la nano-sécurité avec par exemple la mise à disposition de plateformes d'essais sur des sujets communs tels que la finalisation des lignes directrices OCDE devant être mises en œuvre pour REACH. Le CCR développe une réflexion sur les nano-technologies qui s'inscrit en complémentarité avec les outils et méthodologies d'évaluation développées par l'Ineris. Les priorités et livrables attendus en matière de recherche pour 2018 seront discutés le vendredi 15 décembre.

Cet accord renforce le positionnement de l'Ineris comme acteur majeur de la recherche au niveau européen dans le domaine des risques industriels et de la sécurité environnementale.

**Le [CCR](#) est une direction technique de la Commission Européenne qui porte depuis 50 ans les orientations politiques de l'Union en matière de connaissances et de sciences.*

Mots-clés : Recherche, Europe, CCR, coopération, nanosécurité, leadership industriel

Contact presse : Karine Grimault – 06.49.33.49.60 – karine.grimault@ineris.fr
www.ineris.fr